

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE ELEVES (CI-APRÈS « CGUV»)**  
**BONNENOTE.FR**  
**A JOUR AU 7 JUIN 2017**

**ARTICLE 1. DEFINITIONS**

**Commande** : désigne la commande de réalisation d'un document de travail effectuée via la plateforme BONNENOTE.

**Compte Personnel** : désigne le compte dont dispose tout utilisateur pour accéder à la plateforme, y incluant l'ensemble des données personnelles relatives à un utilisateur, notamment ses identifiants, qui sont nécessaires pour accéder aux services de la plateforme BONNENOTE.

**Document de travail** : désigne tout support de travail commandé par l'Elève sur la Plateforme. Il peut notamment s'agir, sans que cette liste ne soit limitative, d'analyse, commentaire de texte, fiche de révision, exercice etc. destinés à aider l'Elève dans la compréhension et la réalisation de ses travaux scolaires et universitaires.

**Elève** : désigne tout étudiant du Collège au Master inscrit sur la plateforme BONNENOTE et qui commande par cet intermédiaire un Document de travail auprès de BONNENOTE.

**Identifiants** : désigne l'adresse email de l'utilisateur, ainsi que le mot de passe choisi par ce dernier permettant à l'utilisateur de créer son Compte personnel et de s'identifier afin d'accéder aux services de la plateforme.

**Inscription** : désigne la procédure d'inscription en ligne que l'utilisateur doit accomplir sur la plateforme BONNENOTE afin de pouvoir accéder à ladite plateforme.

**Plateforme** : désigne la plateforme BONNENOTE accessible à l'adresse <https://www.bonnenote.fr/fr> éditée par la société BONNENOTE Limited (ci-après dénommée « BONNENOTE »), société à responsabilité limitée par actions, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Londres sous le n° 100 60 351, et dont le siège social est situé 239 Kensington High Street W865A BP334, Londres au Royaume Uni, à partir de laquelle les Utilisateurs peuvent accéder à l'ensemble des services fournis par BONNENOTE.

**Rédacteur** : désigne toute personne chargée par BONNENOTE de réaliser des Documents de travail pour le compte des Elèves. Les Rédacteurs sont sélectionnés sur candidature compte tenu de leurs compétences.

**Service** : désigne l'ensemble des prestations de soutien académique et d'aide aux devoirs mises à disposition des utilisateurs sur la Plateforme.

**Utilisateur** : désigne toute personne inscrite sur la Plateforme en qualité d'Elève ou de Rédacteur.

**ARTICLE 2. OBJET DES CGUV ET VERSION EN VIGUEUR**

2.1. Les présentes CGUV ont pour objet de (i) définir les conditions dans lesquelles les Elèves peuvent accéder à la Plateforme et l'utiliser et (ii) gérer les relations entre BONNENOTE et les Elèves.

2.2. Les présentes CGUV sont applicables aux relations entre BONNENOTE et les Elèves et constituent l'intégralité de leurs accords. Dès lors, les Elèves renoncent à se prévaloir de tout document contradictoire qui viendrait s'opposer aux CGUV, et qui serait par conséquent inopposable à BONNENOTE.

Lors de l'Inscription de l'Elève sur la Plateforme, l'acceptation des CGUV est matérialisée au moyen d'une case à cocher.

2.3. BONNENOTE est libre de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGUV, afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique. BONNENOTE en informera l'Elève par tout moyen écrit, lequel devra accepter les nouvelles CGUV.

En tout état de cause, le fait pour le l'Elève de continuer à utiliser la Plateforme après l'information de la modification des CGUV entraîne l'acceptation des modifications de ces dernières par le Rédacteur.

La version qui prévaut est la dernière version disponible sur la Plateforme.

La version applicable à une Commande est celle en vigueur à la date de passation de cette dernière.

2.4. Par ailleurs BONNENOTE se réserve la possibilité d'apporter des modifications aux Services à tout moment, y compris les tarifs et conditions de paiement.

**ARTICLE 3. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE BONNENOTE**

**3.1. Activité de BONNENOTE**

3.1.1. BONNENOTE est une plateforme sur laquelle (i) les Elèves commandent des Documents de travail destinés à leur fournir un accompagnement scolaire et universitaire, (ii) ces Commandes effectuées par les Elèves sont ensuite confiées par BONNENOTE à un Rédacteur, (iii) les Documents de travail réalisés par le Rédacteur sont ensuite cédés à BONNENOTE dans les conditions et modalités prévues aux présentes.

3.1.2. Par l'intermédiaire de la plateforme, BONNENOTE propose aux Elèves un soutien académique et non une solution clé en main pour réaliser les devoirs en lieu et place des Elèves.

Les Documents de travail commandés dans le cadre et par l'intermédiaire de la Plateforme constituent des documents en projet, des réflexions, destinés à aider les Elèves. **Il ne s'agit aucunement de documents définitifs à destination des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur.** Dès lors, les résultats scolaires des Elèves qui réalisent une Commande sur la Plateforme dépendent du travail réalisé par ces derniers en s'aidant des Documents de travail.

3.1.3. BONNENOTE d'une part et l'Elève, d'autre part, sont des parties indépendantes, chacune agissant en son propre nom et pour son propre compte. Les présentes CGUV ne créent aucun lien de subordination, de mandat, société en participation, entreprise commune, de relations employeur/employé ou franchiseur/franchisé entre BONNENOTE et chaque Elève.

### 3.2. Création du Compte personnel

3.2.1. L'Elève crée son Compte personnel sur la Plateforme en indiquant notamment ses nom(s), prénom(s), Identifiants, numéro de téléphone.

Les données personnelles énoncées ci-dessus sont traitées par BONNENOTE en tant que données personnelles, conformément à l'article 8 des présentes CGUV.

Les Elèves doivent communiquer des informations exactes, licites et loyales. Dans le cas contraire, ils en seront seuls tenus responsables, BONNENOTE ne procédant pas systématiquement à un contrôle ou une vérification de la véracité et de l'exactitude des informations fournies par les Elèves. La responsabilité de BONNENOTE ne pourra donc être engagée à ce titre, pour quelque raison que ce soit.

3.2.2. BONNENOTE se réserve la possibilité de suspendre et/ou supprimer le Compte personnel des Utilisateurs dans les conditions visées aux présentes.

### 3.3. Commande et acceptation des Documents de travail

3.3.1 L'Elève effectue une Commande via son Compte Personnel.

La Commande précise les conditions dans lesquelles elle doit être effectuée, et indique notamment le niveau académique de l'Elève, le type de Document de travail, la matière, le sujet et les consignes, le format, le nombre de pages attendus par l'Elève ainsi que les délais de livraison.

La Commande sera considérée comme définitive après l'envoi par BONNENOTE d'une confirmation de l'acceptation de la Commande et après encaissement de l'intégralité du prix du Document de travail.

La Commande ne peut être modifiée par l'Elève, sauf autorisation exceptionnelle et préalable de BONNENOTE.

Par ailleurs, la Commande n'est pas susceptible de modification par les Rédacteurs. Toutefois, à la demande de l'Elève, le Rédacteur peut apporter des légères modifications au Document de travail.

3.3.2 La Commande ensuite est transmise par BONNENOTE aux Rédacteurs via la Plateforme.

La Commande est prise en charge par un Rédacteur compétent (matière, niveau académique), disponible et intéressé par la réalisation du Document de travail. Un email est alors adressé à l'Elève afin de lui confirmer la prise en charge de la Commande.

3.3.3. En cas de désistement de la part du Rédacteur qui a accepté de réaliser une Commande, ce dernier doit prévenir sans délai BONNENOTE par tout moyen.

Dans ce cas, BONNENOTE attribue la Commande à un autre Rédacteur, qui la réalisera conformément aux critères spécifiés par l'Elève, et le Rédacteur initial ne sera pas rémunéré.

Dans l'hypothèse où le Document de travail ne peut être réalisé par un autre Rédacteur dans les conditions figurant dans la Commande, l'Elève sera remboursé.

### 3.4. Réalisation des Documents de travail

3.4.1. Le Rédacteur réalise le Document de travail dans les délais spécifiés par l'Elève dans la Commande et selon les critères indiqués lors de la Commande.

3.4.2. BONNENOTE n'a aucun droit de regard sur le Document de travail réalisé par le Rédacteur.

Toutefois, BONNENOTE se réserve la possibilité d'apprécier le contenu du Document en cas de demande de remboursement formulée par l'Elève par écrit ou email à l'adresse [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr).

### 3.5. Livraison des Documents de travail

3.5.1. Le Rédacteur est seul responsable du respect des délais de livraison indiqué dans la Commande.

Le respect du délai de livraison du Document de travail est un élément essentiel et déterminant sans le respect duquel l'Elève n'aurait pas passé Commande. En cas de retard dans le délai de livraison, l'Elève pourra, soit prolonger le délai de livraison soit être remboursé du prix de la Commande et le Rédacteur ne percevra pas la moindre somme.

3.5.2. En cas de défaillance du système informatique de la Plateforme lors de l'envoi par le Rédacteur du Document de travail, le Rédacteur s'engage à en informer BONNENOTE dans les meilleurs délais, par email. Dans ce cas, et sans attendre la réparation de la défaillance technique, le Document de travail sera transféré à l'Elève par tout moyen alternatif, tel que par email, site de transfert, etc. En tout état de cause, BONNENOTE ne saurait être tenue responsable du retard de transmission du Document de travail dû à ladite défaillance technique.

3.5.3. Une fois le Document de travail réalisé par le Rédacteur, l'Elève peut prévisualiser ce dernier sur la Plateforme. Le téléchargement du Document de travail final nécessite que l'Elève attribue une note au Rédacteur qui varie de une à cinq étoiles et impacte le paiement du Rédacteur dans les conditions de l'article 4 des présentes.

### 3.6. Modalités relatives au fonctionnement général de la Plateforme

BONNENOTE est un intermédiaire technique, dont le rôle est de mettre en relation les Utilisateurs de la Plateforme.

En tant que prestataire technique, BONNENOTE n'exerce aucun contrôle sur le contenu des informations ou des documents fournis ou échangés entre les Elèves et les Rédacteurs dans le cadre et par l'intermédiaire de la Plateforme, sauf cas exceptionnel visé aux présentes.

Les Utilisateurs représentent leurs propres intérêts : ils délivrent ou acceptent que leurs soient fournis des documents et informations sous leur seule et entière responsabilité.

Le rôle de BONNENOTE se limite donc à l'intermédiation entre Rédacteurs et Elèves, sauf stipulation expresse contraire des présentes.

Sauf disposition légale impérative contraire, chaque Utilisateur dégage BONNENOTE (ainsi que ses mandataires sociaux, dirigeants, agents et employés) de toute responsabilité en cas de réclamation, différend et/ou litige entre Utilisateurs, et/ou de tout dommage présent ou futur, présumé ou non, constaté ou non, résultant de manière directe ou indirecte de cette réclamation, ce différend et/ou ce litige.

## **ARTICLE 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL**

4.1. Les Documents de travail proposés par l'intermédiaire de la Plateforme sont fournis aux tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la Commande par l'Elève.

BONNENOTE se réserve la possibilité de modifier les tarifs ainsi que les conditions de paiement des Documents de travail et s'engage à en informer les Utilisateurs.

Si le Document de travail n'est pas conforme à la Commande ou si la qualité de ce dernier n'est pas conforme aux exigences de l'Elève, BONNENOTE peut décider de rembourser l'Elève.

4.2. Le tarif du Document de travail est établi en fonction des trois paramètres suivants :

- Le nombre de pages du Document de travail : L'Elève peut commander un document d'une page minimum. Plus le nombre de pages commandé par l'Elève sera élevé, plus le prix total du Document de travail sera important. Si le nombre de pages demandé n'est pas respecté, ou selon le cas, si le nombre de lignes par page est inférieur aux attentes de qualité, il est d'ores et déjà accepté, reconnu et non contesté que l'Elève pourra obtenir complet remboursement du montant versé et que le Rédacteur ne percevra aucune somme.
- Le niveau d'étude de l'Elève : Collège, Lycée, Licence ou Master. Plus le niveau sera élevé, plus le tarif par page sera important.
- La date de livraison du Document de travail : Le délai de livraison est déterminé par l'Elève lors de la Commande. Il peut varier entre 12 heures et 1 mois. Plus le délai de livraison sera court, plus le tarif par page sera élevé.

Les prix indiqués sur la Plateforme sont exprimés uniquement en Euros, HT et TTC. Les règlements interviennent dans cette devise dans les limites de la zone SEPA. En dehors de la zone SEPA, la devise de règlement sera déterminée par le contrôle de gestion de la Plateforme, lequel s'efforcera d'opérer un règlement dans la monnaie locale du Rédacteur.

Des droits, frais ou taxes locales sont susceptibles d'être exigibles pour certains pays. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité de l'Elève.

L'Elève peut solliciter l'émission d'une facture à l'adresse suivante : [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr).

Le montant du paiement dû au titre de chaque Commande est versé par l'Elève lors du passage de la Commande sur la Plateforme. A ce titre, l'Elève paye par carte bancaire en indiquant ses coordonnées bancaires à BONNENOTE puis confirme obligatoirement être majeur ou représenté pour passer la Commande sur la Plateforme.

En cas de non-respect des conditions de paiement, BONNENOTE se réserve la possibilité de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par l'Elève.

BONNENOTE ne procède à aucun avoir d'aucune sorte. De même BONNENOTE n'accepte aucune compensation entre plusieurs Commandes.

## **ARTICLE 5. LIMITATION DE RESPONSABILITE**

5.1. Les Utilisateurs reconnaissent être informés et acceptent le fait que BONNENOTE ne peut être, à aucun titre, tenue pour responsable de la création, de la modification, de la suppression, ou du défaut de réception, d'émission, de transmission ou de stockage de données des Utilisateurs, relevant de l'unique et entière responsabilité de ces derniers.

5.2. BONNENOTE décline donc toute responsabilité quant au contenu des Commandes publiées par les Elèves et quant au comportement des Utilisateurs. Etant donné que le contenu des Commandes postées sur la Plateforme est généré par les Elèves eux-mêmes, BONNENOTE ne saurait être tenu responsable de la véracité ou de la légitimité des documents fournis, ni des termes et du contenu des Commandes. Toute Commande semblant susceptible de ne pas respecter la loi et les règlements applicables doit être signalée en adressant un email à l'adresse de contact : [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr).

La responsabilité de BONNENOTE ne pourra donc aucunement être engagée, de manière directe ou indirecte, à ce titre.

5.3. BONNENOTE n'est pas responsable en cas d'abus, de déloyauté ou de fraude émanant d'un Utilisateur ou d'un tiers, ou de toute autre faute délictuelle ou infraction commise par un Utilisateur ou un tiers à l'occasion de l'utilisation de la Plateforme.

5.4. BONNENOTE n'intervient en aucun cas au moment de la réalisation du Document de travail lui-même. Ainsi, aucune responsabilité ne peut lui être imputée sur ce fondement.

5.5. Il est rappelé que BONNENOTE ne saurait être responsable des éventuelles difficultés dans la relation liant les Utilisateurs hors du cadre prévu par les présentes CGUV.

A ce titre, les Utilisateurs reconnaissent que BONNENOTE ne peut contrôler les évaluations des Rédacteurs faites par les Elèves. Toutefois, une évaluation outrancière ou erronée pourra être retirée ou modérée par BONNENOTE.

5.6. Il est convenu que dans l'hypothèse où la responsabilité de BONNENOTE est mise en cause, quel que soit le fondement et/ou la nature de l'action, que seuls les dommages directs sont susceptibles de donner lieu à réparation, que tous dommages indirects, consécutifs et/ou accessoires n'ouvriront pas droit à réparation au profit du Réparateur et/ou de l'Elève.

En tout état de cause, la responsabilité de BONNENOTE est limitée, quel que soit le fondement et/ou la nature de l'action engagée à son encontre, au montant net perçu par BONNENOTE dans le cadre des présentes.

5.7. Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par l'Utilisateur de la part de BONNENOTE ou lors de l'utilisation de la Plateforme, ne sont susceptibles de créer de garanties non expressément prévues par les présentes CGUV.

## **ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS**

6.1. Les Utilisateurs s'engagent à respecter les lois en vigueur dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. Les Utilisateurs s'engagent notamment à ne pas formuler de propos discriminatoires, racistes, xénophobes, antisémites, ni d'insultes, injures ou autres propos violents ou à caractère pornographique, ni à publier de contenu contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Les Utilisateurs s'interdisent par ailleurs d'utiliser la Plateforme à des fins non autorisées, frauduleuses, illégales ou illicites. En particulier, les Elèves s'interdisent de remettre les Documents de travail commandés sur la Plateforme, en tout ou partie, à des tiers, y compris collègues, lycées ou universités, qu'elle qu'en soit le motif ou la raison. En toute hypothèse, BONNENOTE ne sera pas responsable dans le cas où les Documents de travail sont utilisés dans un cadre autre ou pour une finalité autre que ceux ci-dessus arrêtés et convenus, au titre des présentes CGUV.

6.2. Les Utilisateurs s'engagent expressément à utiliser la Plateforme pour toute commande et réalisation de Documents de travail tel que définies aux présentes CGUV.

De manière générale, l'Utilisateur a une obligation d'agir de bonne foi et avec respect dans ses relations avec BONNENOTE et les autres Utilisateurs.

Les Utilisateurs s'engagent à entrer en contact entre eux uniquement aux fins d'échanger au sujet du Document de travail. Cette prise de contact s'effectue par écrit, par le biais de la Plateforme.

A ce titre, les Utilisateurs reconnaissent qu'ils ne doivent communiquer aucune donnée personnelle dans le cadre de leur discussion (téléphone, adresse, mails, etc.) ou tout autre élément ayant pour objet direct ou indirect de contourner la Plateforme (ci-après les « Contenus et/ou agissements non sollicités »).

Dans le respect des dispositions légales applicables, les Utilisateurs sont informés que BONNENOTE a mis en place un procédé d'analyse automatisé des échanges entre les Utilisateurs sur la Plateforme, dans le seul but de détecter les Contenus et/ou agissements non sollicités et d'assurer le bon fonctionnement et l'amélioration de la Plateforme.

Si l'outil informatique de BONNENOTE détecte un tel Contenu et/ou agissement non sollicité, BONNENOTE prendra toutes les mesures nécessaires à l'encontre de l'Utilisateur concerné conformément aux présentes Conditions Générales, y incluant la suspension ou la clôture de son Compte personnel. L'Utilisateur s'engage à ne pas contester cette décision, par quelque moyen que ce soit.

Dans le cas où l'outil informatique de BONNENOTE détecte un potentiel Contenu et/ou agissement non sollicité, BONNENOTE pourra analyser la teneur des échanges entre les Utilisateurs. S'il s'agit effectivement d'un Contenu et/ou agissement non sollicité, BONNENOTE pourra prendre à l'égard de l'Utilisateur concerné, les mêmes mesures que ci-dessus.

Il est entendu qu'en aucun cas BONNENOTE ne prendra connaissance des échanges entre les Utilisateurs en dehors des cas susvisés.

Par ailleurs, l'Utilisateur qui constate des Contenus et/ou agissements non sollicités s'oblige à en informer BONNENOTE dans les meilleurs délais par email à l'adresse [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr).

6.3. Lors de son Inscription en ligne sur la Plateforme, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur son identité. L'Utilisateur s'engage à mettre immédiatement à jour en cas de modification les données qu'il a communiquées lors de son Inscription en ligne.

Il est rappelé aux Utilisateurs que l'article 226-4-1 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération.

L'Utilisateur qui constate un ou des faits constitutifs du délit d'usurpation d'identité sur la plateforme de BONNENOTE doit immédiatement en informer BONNENOTE à l'adresse suivante : [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr).

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de son Compte Personnel ainsi que de la protection de ses Identifiants. Toute usurpation d'identité, perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants et/ou du Compte Personnel d'un Utilisateur et leurs conséquences, relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur est tenu d'en avertir BONNENOTE, sans délai, par message électronique, précisant les données utilisées pour son Compte Personnel, à l'adresse suivante, [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr), pour permettre à BONNENOTE de prendre des mesures afin de remédier à la situation. L'utilisation abusive de cette faculté de signalisation est susceptible d'entraîner la responsabilité de celui qui en abuse.

6.4. L'utilisation de BONNENOTE est interdite aux mineurs et aux personnes ne disposant pas de la capacité de contracter, ou ne bénéficiant pas de l'autorisation d'un tuteur ou bien d'un curateur.

Les Utilisateurs qui n'auraient pas la capacité, ni l'âge légal requis, doivent accéder et utiliser la Plateforme par l'intermédiaire de leur représentant légal.

6.5. En cas de connaissance d'agissement manifestement illicite d'un Utilisateur et/ou en cas de violation des stipulations des présentes CGUV et/ou de toutes obligations légales ou réglementaires, BONNENOTE pourra, immédiatement, sans préavis ni indemnité, suspendre ou résilier le Compte Personnel de l'Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie de la Plateforme. BONNENOTE se réserve le droit de poursuivre devant les autorités judiciaires compétentes toute utilisation de la Plateforme qui ne serait pas conforme aux présentes CGUV.

L'utilisation de BONNENOTE est interdite aux Utilisateurs dont le Compte Personnel a été volontairement suspendu ou supprimé par BONNENOTE, pour la raison et la durée déterminée ou indéterminée indiquée à l'Utilisateur par BONNENOTE.

## **ARTICLE 7. DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSOMMATION APPLICABLES A L'ELEVE**

7.1. Les Elèves reconnaissent avoir reçu l'intégralité des informations précontractuelles nécessaires à la fourniture de leur consentement libre et éclairé et notamment les caractéristiques essentielles des Services, le prix, les modalités de paiement, les délais de livraison du Document de travail commandé etc.

7.2. Conformément aux dispositions du Code de la consommation, les Elèves utilisant la Plateforme à titre non professionnel peuvent mettre en œuvre les garanties de conformité (articles L211-4 et suivants du Code de la consommation) et des vices cachés (article 1641 et suivants du Code civil).

En revanche, les Utilisateurs renoncent expressément à leur droit de rétractation en application des dispositions de l'article L121-21-8 du Code de la consommation.

## **ARTICLE 8. SECURITE ET MAINTENANCE DE LA PLATEFORME**

8.1. BONNENOTE ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, en ce compris, sans que cette énumération ne soit limitative, relative à la continuité et à la pérennité de la Plateforme, à la performance de la Plateforme, à la conformité ou à la compatibilité de la Plateforme à un usage spécifique, à la qualité ou à l'absence de vice ou de défaut de la Plateforme, à l'éviction et à la non violation des lois et règlements ou des présentes CGUV de la Plateforme par d'autres Utilisateurs.

8.2. L'Utilisateur reconnaît que son utilisation de la Plateforme se fait à ses risques et périls.

La Plateforme lui est fournie « en l'état » et est accessible sans aucune garantie de disponibilité et de régularité. BONNENOTE fera ses meilleurs efforts pour rendre la Plateforme accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de BONNENOTE et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de BONNENOTE.

8.3. BONNENOTE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en raison d'une interruption de tout ou partie de la Plateforme quelle que soit la cause, la durée ou la fréquence de cette interruption.

8.4. BONNENOTE n'est pas responsable à l'égard des Utilisateurs des éventuels erreurs, omissions, interruptions ou retards des opérations réalisées dans le cadre ou par l'intermédiaire de la Plateforme, résultant d'un accès à la Plateforme ou d'une utilisation non autorisée des Services.

BONNENOTE n'est pas non plus responsable des vols, destructions, extractions ou réutilisations non autorisées de données des Utilisateurs, résultant d'un accès non autorisé à la Plateforme.

## **ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES**

9.1. Les Utilisateurs doivent fournir certaines données personnelles pour accéder à la Plateforme et créer ainsi un Compte Personnel, auquel ils accèdent au moyen d'un identifiant et/ou d'un mot de passe.

Les données à caractère personnel des Utilisateurs font l'objet d'un traitement automatisé par BONNENOTE aux fins de gestion et d'administration de leur compte, ainsi qu'à des fins de notation de l'exécution des Commandes et d'études de statistiques. Les données à caractère personnel des Utilisateurs peuvent être transmises aux partenaires commerciaux de BONNENOTE et peuvent également être traitées à des fins de sollicitation commerciale, et communiquées à des tiers à cette fin, sous réserve de l'acceptation préalable des Utilisateurs par le biais d'une case à cocher.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément que leurs données à caractère personnel soient transmises par BONNENOTE à d'autres Utilisateurs et ce aux seules fins d'exécution des Documents de travail dans les conditions et modalités prévues aux présentes CGUV.

Le traitement de données personnelles susvisé a fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités de contrôle compétentes (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et Information Commissioner's Office).

Chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut ainsi exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, ou périmées. L'Utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

L'Utilisateur peut exercer ces droits en justifiant de son identité par email à l'adresse suivante : [info@bonnenote.fr](mailto:info@bonnenote.fr) ou en écrivant à BONNENOTE à l'adresse postale suivante : BONNENOTE Limited 239 Kensington High Street W865A BP334, Londres au Royaume Uni.

9.2. A la clôture du Compte Personnel d'un Utilisateur, pour quelque cause que ce soit, les données relatives à ce compte et en particulier les données de trafic sont effacées ou rendues anonymes et ne pourront être utilisées qu'à des fins statistiques. Cependant, il pourra être différé pour une durée maximale d'1 (un) an aux opérations tendant à effacer ou à rendre anonymes certaines catégories de données en vue d'assurer la sécurité des installations de BONNENOTE et pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales, et dans le seul but de permettre, en tant que de besoin, la mise à disposition de l'autorité judiciaire d'informations.

Nonobstant ce qui précède, BONNENOTE peut conserver les données personnelles de l'Utilisateur pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de la relation commerciale, à des fins de prospection commerciale. Passé ce délai, lesdites données seront supprimées par BONNENOTE.

9.3. BONNENOTE est susceptible de mettre en place des cookies sur la Plateforme. Il s'agit d'un procédé automatique de traçage qui enregistre des informations relatives à la navigation sur la Plateforme, et stocke des informations saisies lors des visites afin de faciliter la procédure d'inscription et l'utilisation de la Plateforme par les Utilisateurs. L'Utilisateur peut s'opposer à leur mise en place et/ou les supprimer en suivant la procédure indiquée sur son navigateur.

A ce titre, BONNENOTE recueille le consentement exprès des Utilisateurs quant à l'utilisation de ces cookies, qui sont utilisés conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur.

BONNENOTE utilise ces cookies uniquement pour établir des statistiques de connexion ainsi que des historiques de navigation des Utilisateurs.

## **ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE**

10.1. Le Rédacteur qui réalise les Documents de travail cède à BONNENOTE à titre exclusif, qui accepte, ses droits patrimoniaux sur la totalité des Documents réalisés dans le cadre de chaque Commande, au fur et à mesure de leur création.

Les droits patrimoniaux cédés comprennent notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de traduction, de céder à un tiers tout ou partie des droits cédés, et ce par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour.

Ces droits sont cédés pour toute la durée de protection des droits d'auteur d'après les lois françaises et étrangères ainsi que les conventions internationales actuelles et futures, y incluant toute future prorogation éventuelle, et pour le monde entier.

10.2. BONNENOTE concède à l'Elève un droit d'exploitation des Documents de travail exclusivement en vue de l'utiliser dans le cadre de ses études scolaires ou supérieures par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour autorisés par l'établissement scolaire ou supérieur de l'Elève.

Cette licence comprend uniquement le droit d'adaptation des Documents, ceux-ci constituant une base de réflexion pour les Elèves.

Cette licence d'exploitation est consentie à titre non exclusif, pour l'année d'étude en cours.

BONNENOTE demeure seule titulaire des droits d'exploitation des Documents de travail commandés par l'Elève et pourra à ce titre concéder librement tout droit d'exploitation à un tiers ou les exploiter pour son propre compte à des fins commerciales ou non commerciales.

10.3. Sans que cette liste ne soit exhaustive, «BONNENOTE» ainsi que ses dérivés, les logos, la charte graphique, l'agencement, les informations, la présentation et le contenu de la Plateforme, sont la propriété exclusive de BONNENOTE.

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, base de données, etc.) exploités par BONNENOTE sur la Plateforme sont également protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de BONNENOTE sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle, de la Plateforme ou des éléments la composant, tels les marques, les logos, la charte graphique, l'agencement, les informations, la présentation et le contenu de la Plateforme, sans que cette liste soit limitative, sont interdites.

L'inscription sur la Plateforme n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur.

10.4. Nonobstant la résiliation et/ou de manière générale la fin des CGUV pour quelque raison que ce soit, les cessions de droits prévues aux présentes demeurent valables dans les conditions et modalités énoncées.

#### **ARTICLE 11. NON RENONCIATION – INTEGRALITE**

Le fait pour BONNENOTE de ne pas se prévaloir d'une défaillance ou d'un manquement de l'Utilisateur à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ou légales ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette défaillance ou de ce manquement.

Le fait pour BONNENOTE de ne pas se prévaloir d'une stipulation des CGUV n'emporte aucunement renonciation au bénéfice de ladite stipulation.

#### **ARTICLE 12. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

12.1. Les présentes CGUV sont régies par le droit français.

12.2. Tout litige entre BONNENOTE et un Utilisateur, notamment à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de la résolution des présentes CGUV et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures d'urgence, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence des juridictions françaises.





